

Le Rappel Républicain

DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

Dimanche 26 Juin 1904

Deuxième Année. — N° 178

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
ANNONCES
A LYON: exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS: dans toutes les Agences de Publicité.

ADMINISTRATION et REDACTION: 4, Rue Stella
Adresse télégraphique: RAPPEL REPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

ABONNEMENTS
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 50
Autres départements... 6 fr. 00
Etranger (Union Postale)... 9 fr. 00

ELECTION LEGISLATIVE DU 26 JUIN 1904

COMITÉ GÉNÉRAL
Concentration des Forces Républicaines
de la 9^e Circonscription

RENÉ JOSSIER
Candidat de Concentration Républicaine
ABSOLUMENT INDÉPENDANT

FAITS DU JOUR

M. Pichat, député de l'Ain, s'est rendu à Monte-Oliveto, auprès des Charteux pour l'achèvement des débris à faire les révélations attendues, il n'y a pu y parvenir.

On parle toujours d'un futur ministère Brisson, avec M. Doumergue à l'intérieur et M. Thomassin à la marine, la justice étant réservée à M. Brisson lui-même.

Mgr Delamaire, évêque de Périgueux, qui assistait aux interpellations sur la franco-magounerie, a fait de ces déclarations au sujet de ce débat.

Les journaux d'Indo-Chine annoncent que le typhon de Cochinchine a fait dix millions de dégâts et environ cinq mille victimes.

MM. Perdicaris et Varley, qui étaient prisonniers d'Erraisouli, sont arrivés cette nuit à Tanger.

D'après une dépêche de Tokio, un engagement a eu lieu à Port Arthur entre la marine japonaise et la marine russe; cette dernière aurait eu un navire coulé et deux autres grands navires avariés.

Après quoi on passera la banque, je veux dire le pouvoir, à d'autres croupiers, à d'autres fripons, qui, avertis par cette nouvelle alerte, auront à se montrer plus circonspects sur le moyen de se faire de l'argent comptant.

Mais — et c'est à quoi je veux en venir — il ne viendra à aucun membre de la majorité la pensée de réformer le système qui, en permanence, engendre ces fripons; qui, en permanence, les suscite et les provoque; qui, en permanence, fait du Parlement un abominable tripot, où tout est industrie, chantage, tricherie, escroquerie, abus de confiance et de la confiance.

C'est cependant à cela qu'il faudrait songer.

On devrait être unanime, dans l'intention et l'effort propres à rendre, si non impossibles, du moins fort difficiles, de pareilles trafics. Toutes les issues, toutes les fissures, par où peuvent subtilement passer la concussion politique, le péculat et la fraude électorale, devraient être bouchés par la Constitution.

Or, on ne ferme pas les portes cochères par où dévalent ouvertement ces vices hideux, qui ne sont pas ceux de la démocratie corrompue, mais d'une bourgeoisie cupido, empruntée aux plus ignobles bas-fonds d'une classe d'intermédiaires qui est justement celle de nos gouvernants.

Les hommes sont ce qu'ils sont et nous ne les changerons pas. Mais nous pouvons changer les conditions spéciales de leur activité politique, changer les modes de sélection politique qui les produisent, changer les milieux où ils opèrent, changer les mécanismes de contrôle et de surveillance qui les enserrant, les canalisant, les contenant.

Nous n'extirperons pas de la nature humaine la cupidité native, l'envie, le besoin d'acquies des biens immédiats par des moyens rapides, fussent-ils illégitimes et coupables. Mais il est à notre portée de paralyser ces moyens, d'en diminuer le nombre et la facilité et, conséquemment, d'améliorer de gré ou de force la moralité des hommes politiques.

Si l'on ne s'applique pas à la recherche et à la mise en œuvre de ces contraintes de la nature humaine; si l'on ne crée pas, dans le domaine politique, une manière de gendarmerie préventive, il est clair que le niveau social des gouvernants engendrera de lui-même une immoralité croissante et que la soi-disant République qu'on nous a fabriquée dépassera, en turpitudes de tous genres, tout ce que les autres régimes ont accusé de corruptions et de scandales.

Premièrement, la République a failli à ses principes de moralité, en tolérant que M. Combes choisit pour secrétaire général de son ministère son propre fils.

Il y a là un fait de népotisme impudent, contre lequel les républicains de la majorité auraient dû s'élever. Ils ont donc laissé la porte ouverte à des abus qui ne pouvaient pas manquer de se produire.

Mais M. Demagny, le prédécesseur, n'était pas le fils de M. Waldeck-Rousseau, et les abus se sont produits tout de même. Il faut donc en conclure que le népotisme n'est pas le seul vice du régime et qu'il y a aussi un vice de sélection ou de contrôle, des hommes eux-mêmes.

Allain-Targé, accepté comme casserole d'hémicycle par M. de Freycinet, roule-ciel par M. Constans, comme chef de cabinet, et enfin par M. Waldeck-Rousseau comme une espèce de sous-secrétaire d'Etat, n'aurait-il pas des garanties?

On voit que non, puisqu'il a failli et qu'il n'est pas le seul.

C'est donc que l'organisme politique lui-même est vicieux. Car ce qui éclate, par un hasard posthume, des opérations de M. Demagny, n'est rien à côté de ce qui se passe couramment, dans la presse, toute la vie du monde politique actuel.

C'est un fait connu-désormais qu'il y a de l'argent derrière presque toutes les lois qu'on fait, et plus encore derrière celles qu'on ne fait pas.

La législation est devenue une industrie. On fait commerce de lois, comme de marchandises. Nombre d'interpellations sont payées. D'autres sont encore plus payées, pour ne pas être déposées ou discutées. Il y a, dans la coulisse, des batailles d'argent autour de tel ou tel article d'un projet. Souvent, on dépose un projet de loi, uniquement pour faire chanter ceux qui y sont visés. On propose des impôts spéciaux, à seule fin d'aller négocier une rançon avec les imposables, et ceux-ci se laissent rançonner, sous des formes diverses, pour des journaux, pour des subsides électoraux, pour des pots-de-vin de groupes, des libéralités personnelles à peine déguisées. La presse, qui n'est plus la presse, qui est une autre industrie, où les planteurs juifs sans orthographe font trimer des bacheliers, comme nègres dans des plantations de sucre, la presse a sa part fixée, dans cette débandade mercenaire de la probité politique. On paye la presse pour aller à Mitylène, on paye la presse pour laisser voler le canal de Panama. On paye la presse pour accuser celui-ci, innocenter celui-là. On paye la presse pour faire l'opinion, comme on fait le mouchoir...

L'asservissement de tout un pays, par l'achat permanent de ses cadres politiques et par l'entretien de sa classe dirigeante, porté aux frais généraux des grands patrons cosmopolites, tel est le régime auquel on a donné ton nom, ô République.

Et, au lieu de sauver tout au moins ce beau nom du naufrage national auquel nous assistons, les plus tarés, les plus vils, les plus éhontés, parmi les traitants, les trafiquants et les voleurs, s'en font le paravent qui les cache et le bouclier qui les préserve.

Quand cela serait ardi-démonstré, qu'est-ce que cela nous ferait que les Combes se fussent, après tant d'autres, ingénies à trafiquer de leur pouvoir pour devenir riches? Est-ce que cela n'est pas la règle invariable de presque toutes les révolutions et la raison même pour laquelle on le fait?

Des besogneux, des ratés, des oisifs, des incapables, des fruits gâtés ou secs de toutes les professions bourgeoises, s'avisent de se substituer aux possédants et de les expropriar, c'est le dessous de toutes les révolutions.

C'est cela que recouvre la logomachie, le tintamarre des mots et le trompe-l'œil des formules.

C'est cela qu'on voit aujourd'hui couramment, et si l'on ne guillotine pas encore ses voisins pour leur prendre jusqu'à leur argentière, encore les chemins de l'exil sont-ils ouverts pour ceux dont on vole les biens.

les vole? Ah, je suis bon prince, donnez-moi un million et je vous tiens quittes.

Tout cela se fait en riant, en soupant, en allant au Moulin-Rouge. C'est charmant. Vive la République! mais à bas, oui, à bas cette République.

Georges THIÉBAUD.

Notes Politiques

LES TRACS DE M. BULOT
La déposition de M. Bulot plaira parce qu'elle est franche. Paugre avait soixante-trois manières de s'approprier l'argent de son prochain.

Au dire de M. le procureur général, les parquets disposent d'un nombre au moins égal de procédés pour violer la loi, en soustrayant à la connaissance des personnes légalement autorisées à les connaître les parties d'une procédure criminelle que le gouvernement désire dissimuler.

Parmi les trucs indiqués par l'honorable magistrat, il y en a un qui est, paraît-il, presque classique. Vous interrogez un témoin: tant qu'il ne dit que des choses que vous estimez bonnes à relater, ses articulations sont fidèlement recueillies par le greffier; mais voici qu'est abordé le terrain des révélations délicates: immédiatement tout change, l'interrogatoire se mue en conversation, le témoin n'est plus qu'un homme du monde, le cabinet du juge devient un salon et vous pouvez même y introduire un tiers; fut-ce un intéressé au débat, qui prendra part à l'entretien, fera modifier au besoin les textes déjà arrêtés, et se retirera sans que rien ait été écrit. Après quoi, l'interrogatoire reprend et le procès-verbal note soigneusement les propos échangés.

Vous avez une autre méthode, d'invention plus récente celle-là et peut-être l'honneur en revient-il à la magistrature comble.

Vous commencez par entendre les témoins qui ont à faire des déclarations graves, et leurs déclarations une fois enregistrées, vous clôturez votre information. Immédiatement vous en ouvrez une autre, portant sur les mêmes faits, avec une autre qualification légale. Cette manœuvre permettra de ne porter à la connaissance des parties intéressées que les actes de procédure de la seconde affaire, en leur refusant toute communication sur la première, qui en est juridiquement distincte. Il est vrai que les deux procédures peuvent être ensuite réunies par un arrêté de jonction; il n'y a qu'à ne pas prendre d'arrêté.

M. le procureur général a ainsi et successivement livré le secret d'une foule d'opérations extra-légales auxquelles se livrent les magistrats de parquet, quand ils veulent rendre service au gouvernement ou plus simplement quand ils veulent « éviter la révocation ».

Comme vous voyez, M. Bulot a un truc, lui aussi, et ce n'est pas le moins ingénieux de tous ceux qu'il nous a fait admirer: il consiste à justifier, par une théorie plus ou moins alambiquée, toutes les illégalités commises par son chef le ministre de la justice, afin de se donner le droit de les raconter.

plus ministre actuel commerce semblait ne plus exister pour ces messieurs, et M. Mascaraud s'obstinait à rester l'homme de M. Millerand et M. Millerand semblait avoir ces messieurs comme le seul ministre avec lequel on devait compter.

Le jeu était clair: on intriguait pour renverser le gouvernement actuel et M. Mascaraud ne pas, dans ces conditions, exposer M. Combes de s'être laissé aller dans un moment d'impair, à soulever la Chambre l'historique Lagrave et le million des Charteux, du moment que M. Mascaraud ne se gênait pas pour montrer que ses sympathies allaient à M. Millerand, et qu'il avait l'air de se féliciter de M. Combes?

Dans ces conditions, il parait bien que M. Mascaraud et Chabert comme, résumant l'intérêt supérieur de la République, du moment que ces derniers sont dans l'intérêt supérieur de la République, commandait de faciliter le retour aux affaires de M. Millerand?

Et vous ne trouvez pas naturel que M. Combes ait lâché le morceau, et qu'il ait déboussé le comité Mascaraud?

L'Affaire des Charteux

LA SÉANCE D'HIER
Paris, 25 juin.

On sait que la commission d'enquête a entendu hier M. Vervooft, publiciste à Paris, rue Copernic, qui a déclaré avoir eu deux entretiens avec M. Besson, qui lui demandait simplement son appui auprès du ministère en faveur des Charteux.

Le point le plus intéressant de la séance de la commission d'enquête, c'est l'évocation de l'affaire des Cercles au cours de la déposition de M. Vervooft.

Par une série de questions habiles et précises, M. Donnay et plusieurs de ses collègues ont pressé le témoin de donner quelques indications sur ces rapports avec M. Edgar Combes et sur son rôle à tous deux dans les histoires d'autorisations de cercles qui furent publiées tant de l'agence Vervooft s'est défendu et surtout s'est débarrassé de son milieu. Il a pourtant laissé échapper des paroles de réclamation contre M. Edgar Combes, qui depuis seize mois l'a laissé, a-t-il dit, « se débattre tout seul ».

Rappelons encore qu'après l'ajournement d'une proposition relative à l'examen du dossier de l'affaire des Cercles, le président a réglé ainsi l'ordre du jour de lundi: séance à 1 heure; audition de MM. Alphonse Durbois, Gérard, Mazet, M. et Mme Guérin.

M. BARAGNON ET M. BESSON
Paris, 25 juin.

Sous ce titre, l'Action publie l'intéressé suivant que nous donnons à titre documentaire et sous les réserves que suggère immédiatement une affirmation de ce journal sceptique.

Si la commission d'enquête entend M. Baragnon, elle pourra se renseigner sur la moralité de son « loyal collaborateur » en le priant de s'expliquer sur les faits suivants:

M. Joseph Besson est né en 1904, correcteur au Petit Département. M. Baragnon est de voir se séparer de l'administrateur de son journal. M. Besson se solidarisa avec cet administrateur et donna verbalement sa démission, qui fut acceptée. Quelques jours après, M. Besson assigna M. Baragnon pour brusquerie et lui réclama une indemnité.

M. Baragnon transféra trois ou quatre mois après, le journal de nouveau M. Besson pour collaborateur. Pourquoi? L'explication qui prévaut alors dans le monde des journaux grenoblois est la suivante:

L'administrateur avec lequel M. Besson était solidarisé avait écrit dans le journal de celui-ci un grand nombre de lettres d'une nature fort délicate et d'un caractère plus que confidentiel. C'est, affirme-t-on, par crainte de la divulgation possible de ces lettres, que M. Baragnon n'a jamais voulu desavouer M. Besson, avec qui il s'entendait à merveille.

LES PAPIERS CHABERT
Paris, 25 juin.

Le *Matin* croit savoir que les indications inscrites sur le document important saisi chez M. Chabert sont les suivantes: « Bonnet... ne communiquer qu'avec M... et L... numéro 156.25. Le numéro 156.25 étant le numéro du téléphone de M. Millerand, on suppose que l'initiale M désigne l'ancien ministre du commerce. Quant à l'initiale L, elle désignerait, d'après les instructions recueillies au Palais, soit M. Lagrèze, soit M. Lyon-Caen, secrétaire de M. Millerand.

D'autre part, on sait qu'en l'absence de M. Chabert, c'est évidemment le document saisi chez M. Chabert qui l'a désigné à M. André.

Nous avons dit hier que l'*Humanité* affirmait que, dans les papiers saisis chez M. Chabert, figurait un document curieux.

Les ministériels zélés donnent, sur le document et sur les circonstances dans lesquelles il a été découvert, les renseignements suivants:

OPINIONS

LA FAUTE AU RÉGIME

Voilà la preuve faite, admettons-le, que M. Edgar Combes et son équipe de rabatteurs ont trafiqué de leur influence. Je suppose qu'on apporte à la commission d'enquête une preuve évidente, un reçu de M. Edgar Combes ou d'une personne accréditée par lui, le reçu d'une somme extorquée, en échange d'un article de loi, d'un vote de la Chambre, d'une mesure administrative que MM. Combes sont en situation d'échanger pour de l'argent: voulez-vous me dire quelle en sera la conséquence?

Il est entendu que les Combes seront dans un cruel embarras, que leur majorité lâchera pied, pleine de dépit, courroucée de s'être ostensiblement solidarisée avec des gens aussi maladroits.

Il est entendu qu'on recueillera des boutades expansives comme celle-ci: « On n'est pas bête, à ce point, ma parole, d'aller donner des reçus ».

MARIAGE SECRET

PAR
PAUL BERTINAY

PREMIÈRE PARTIE COMME UNE ÉPAVE

VI
A l'Hôtel d'Aspremont
(Suite)

« Ah! je sais bien... de tout cela vous auriez dissimulé la paix en donnant... oh! si ça grand comble, allez... quelques milliers de francs... »

Et comme le comte Gérard faisait, un jour, il dit à son fils :

« Quelques milliers de francs, ajouta le comte, que je vous confie, ne pas donner. Parce que, cette paix, on ne vous la laisserait que jusqu'au moment où l'argent de cette première escroquerie aurait été dévoré par la gazelle... qui doit avoir de bonnes dents... et un formidable appétit... »

— Et alors...

— Alors, mon oncle, ce serait à récom-

mencer. Avec une différence qu'il y aurait un précédent et qu'on vous dirait: La preuve que notre réclamation était fondée, c'est que vous avez déjà payé, une première fois.

— Mais, François...
— C'est enfant!...
— Eh bien?...
— Si! elle vraiment...
— Un bâlard de Roland?... Allons, dites le mot, à mon oncle.

— Vous bien, donc...
— Vous oubliez donc le passage de cette lettre, celui qui, je vous assure, m'avait le plus frappé?

— Et lentement il relut: « Sa maternité qui paraît-il est réelle. « mais qui m'a-t-on assuré, vu la vie qu'elle mène, n'est pas la première, ne saurait engager en rien la responsabilité du lieutenant d'Aspremont. »

— Mais, François... si, dans cette lettre, tout n'était pas vrai...
— Si on avait calomnié cette fille chassée de la maison paternelle pour cause d'inconduite notoire?... Il y a un moyen bien simple de vous en assurer, mon oncle, et que ce M. Lambert vous propose très loyalement lui-même. J'ai toutes les facilités pour me mettre en relations avec la Banque nationale de Mexique, au moyen d'un intermédiaire dont je vous garantis la discrétion et auquel elle n'aura aucun intérêt à refuser.

— Cet intermédiaire va immédiatement envoyer une demande de renseignements confidentiels concernant une nom-

bureau qui lui servait de table de travail, il y resta quelque temps la tête dans ses mains.

Puis, brusquement, après un geste de décision, de défi... s'en alla... singulière précution, — tirer le verrou du cabinet.

Revenu à son bureau, il alluma le bougeoir qui lui servait à cacheter ses lettres, il ouvrit un tiroir.

Il choisit dans une liasse de lettres parmi lesquelles il n'en vint qu'une, — une seule, — celle qui était posée sur toutes les autres, — celle qui, sans doute, avait été la dernière écrite.

Il la relut attentivement.

Puis, d'un geste rapide il la plaça au-dessus de la flamme vacillante de la bougie.

Dans son enveloppe la lettre s'alluma en brûlant lentement sans qu'un frémissement de la main qui la maintenait au-dessus de la flamme... sans qu'un tressaillement de ce visage de marbre témoignât des orages de cette conscience aux abois... de cette prière vaincue.

Et puis, quand la lettre ne fut plus qu'un petit moignon... lames charbonnées qui palpitaient encore en crépitant...

Voici celle de R. Land brûlée ici, comme la mienne l'a été au Mexique...
... De tout cela, je ne sais rien... je n'ai jamais rien su.

Et son regard semblait de s'élever quand il ajouta soudainement...
— Qui donc, à présent, m'en donnera le démenti?

LA SITUATION MINISTÉRIELLE

M. Combes et M. Mascaraud
Pourquoi M. Combes a-t-il déterré l'histoire du million? C'est une énigme.

M. Hatin, de l'*Echo de Paris*, croit pouvoir la déchiffrer. L'explication vaut ce qu'elle vaut, c'est à dire autant qu'une autre, ni plus ni moins. La voici:

Un vent de fronde et de révolte contre le gouvernement de M. Combes couvait au sein du comité Mascaraud. Ni M. Mascaraud, ni les grosses légumes du Comité républicain du Commerce, comme MM. Charles jeune, Chaz, Meil, etc., ne se rendaient plus ni chez M. Combes, ni chez M. Trouillot. Evidemment,

VII

Trois jours après, — vers dix heures du matin, — celle qui s'est fait inscrire au bureau de l'hôtel de la Croix de Provence sous le nom de madame veuve d'Aspremont, sortait de la cité Bergère et se trouvait tout à coup dans le brouhaha du faubourg Fontmartre.

Elle eut d'abord, pour cette foule grouillante, un regard apeuré.

Mais, reprenant bien vite la résolution qui, depuis tant de jours déjà, l'avait soutenue et guidée, elle ne songea plus qu'à s'orienter dans l'inconnu de ce formidable Paris.

LA-BAS, à l'hôtel, la femme de chambre lui avait dit: Tournez à gauche.

Elle avait donc tourné à gauche, suivant le trottoir et se serrant contre les magasins...

... Parce que... dans son état... il y avait déjà bien des précautions à prendre... non pas tant pour elle que pour la chère petite créature...

Et elle était arrivée ainsi au coin du boulevard.

Ici la foule redoublait.

Devant elle, c'était à l'intérieur d'un carrefour, c'était une quadruple file de voitures qui se succédaient, se mêlaient, se croisaient.

Dieu!... allait-il falloir s'engager dans cette cohue infernale, foule à foule dans cette cohue infernale...
... Traverser ce foulement peut-être... et cet homme, hier, lui avait

GRANDES FÊTES
DU
RAPPEL RÉPUBLICAIN
Bon N° 20

col, s'informa auprès de M. Chabert de l'heure du départ des trains pour Gailion, où il devait le lendemain aller perquisitionner en sa présence...

La Presse Parisienne

M. Lalande, dans la Liberté, s'étonne que les amis de M. Edgar Combes s'opposent si fortement à ce que la commission d'enquête s'occupe des affaires des Cercles...

LES CHARTREUX NE VIENDRAIENT PAS

M. Flandin, président de la commission d'enquête sur les millions des Chartreux, aurait reçu de M. Pichat un télégramme l'informant que, malgré ses instances, il n'a pu décider les représentants des Chartreux à venir déposer...

L'AFFAIRE LEPEÈRE

La Patrie publie une interview de M. Bonzon, avocat, qui a écrit, on le sait, au ministre de la justice, une lettre de protestation contre le refus de communication du dossier de l'affaire Lepère...

Mon client M. Puchet, a déclaré M. Bonzon, ne fait pas de conditions, mais ne permet pas de vous les indiquer sans violer le secret professionnel, les actes suivants : 1. Il a demandé au Sénat l'autorisation de poursuivre M. Giacotti, sénateur de la Corse...

Zèle Récompensé

Il est beaucoup question de nommer chevalier de la Légion d'honneur, au mois de juillet prochain, un tout jeune homme attaché au cabinet du président du Conseil...

L'AGITATION GRÉVISTE

Chaque soir, à-t-elle déclaré, — je parle des gens de bon sens, — que lorsque M. Lepère commença le lancement de ses Chartreux des Alpes, attirés par la base et le pivot de la banque centrale, il fit adroitement courir le bruit que les souscripteurs réels du capital social n'étaient autres que les Chartreux...

A MARSAILLE

Le syndicat des armateurs de Marseille adresse aujourd'hui la lettre suivante au président du syndicat commercial algérien en réponse à la lettre que lui avait adressée celui-ci pour demander que les mesures nécessaires fussent prises en vue d'assurer le transit des primeurs et des raisins algériens...

La Guerre Russo-Japonaise

A Port-Arthur UN COMBAT NAVAL Tokyo, 25 juin, matin. On annonce que la flotte russe de Port-Arthur a fait une sortie jeudi et a attaqué l'escadre de l'amiral Togo...

Tamirai Togo par le télegraphe sans fil, et le commandant japonais fit avancer toute sa flotte à l'exception des navires employés à un service spécial...

A L'ÉTRANGER

On a retiré déjà 60 cadavres ; et centaine de personnes ont disparu. Les victimes étaient en majorité des pèlerins des villages voisins.

Le roi d'Angleterre est arrivé ce soir, à 11 heures, à bord de son yacht Victoria and Albert. Le yacht royal, accompagné de plusieurs navires anglais, s'est amarré à l'entrée du canal.

Une dépêche de Berlin déclare le bruit que dans leurs entretiens de Kiel, le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne se livrèrent à un examen approfondi de la question de médiation éventuelle entre la Russie et le Japon dans le but de mettre fin à la guerre avant qu'elle n'ait fait part et d'autre, trop de victimes et coûté de trop grands sacrifices.

Parlant de la prochaine entrevue de Kiel, le Lokalanzeiger s'exprime de la façon suivante : « Dans ce temps d'agitation et d'effervescence, le roi Edouard se rend à Kiel, où il se rencontrera avec l'empereur Guillaume. Cela prouve que cette rencontre est plus qu'un acte de courtoisie conventionnelle.

Même ceux qui n'attachent pas d'importance aux visites de monarques doivent reconnaître que l'entrevue de Kiel représente un événement de premier ordre, car cette entrevue n'aurait pu avoir lieu si, dans toutes les questions actuelles, il n'existait un accord parfait entre l'Allemagne et l'Angleterre.

Mise en liberté de M. Perdicaris

Quand M. Perdicaris et M. Varley sont arrivés cette nuit à une heure, ils étaient accompagnés par 50 hommes délégués par différentes tribus de Kabiles.

L'ENSEIGNEMENT CONGRÉGANISTE

Le Journal des Débats commente le discours prononcé hier par M. Combes au Sénat. Dans ce discours, il trouve qu'il y a trop, beaucoup trop de philosophie et de casuistique, et que les arguments en faveur de la loi sont plutôt piétreux.

Mais nous devons la vérité, toute la vérité à nos lecteurs, ajoute-t-il, au risque de les choquer. Cette vérité, donc, la voici : les congréganistes sont indignes d'enseigner... parce qu'ils sont pas d'enfants. Nous disons les choses avec plus de brutalité que M. Combes, la place nous manquant pour user comme lui de perpétuels enveloppements.

Or, réfléchissez et examinez : les congréganistes votent, payent leurs loyers dans une école à la caserne. Aux regards de la loi, ils font exactement tout ce que font les autres citoyens, tout sauf de se marier, pour laisser après eux des héritiers directs.

La troisième sous-commission extraparlimentaire des alcools, vins et spiritueux (contrôle hygiénique) réunie au ministère des finances, a terminé sous la présidence de M. Delombre, député, la discussion du rapport présenté par son comité d'études.

COMMISSION EXTRAPARLEMENTAIRE DES ALCOOLS

Elle a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'édicter, pour diminuer l'alcoolicisme, des mesures d'ordre technique en dehors de celles déjà adoptées dans sa précédente séance.

Elle a voté à l'unanimité la proposition suivante, présentée par M. Monis : « C'est l'exagération du taux de l'impôt qui rend l'alcool de consommation plus nocif. Une autre solution de ce taux serait susceptible d'être faite sans nuire à la santé publique, car elle ferait disparaître la fraude, qui préjudicierait aux intérêts de nos finances, et supprimerait les produits inférieurs et nuisibles. »

La commission considère que, pour atteindre le but qu'on poursuit, des mesures d'ordre social seront surtout efficaces, et elle a déjà chargé M. Emile Gautier de faire à ce sujet un rapport qui sera discuté ultérieurement.

Avant de se séparer, la commission a confié à M. Monis le soin d'élaborer le rapport général qui sera présenté à la commission plénière.

LE TYPHON DE LA COCHINCHINE

Cinq mille victimes Marseille, 25 juin. Le Courrier d'Haiphong, arrivé hier soir par la voie anglaise, apporte les nouvelles suivantes au sujet du typhon de la Cochinchine : « A Mytho, province qui a le plus souffert, les dégâts ne sont pas évalués. Il y a 400 victimes à Gocong, 2400 victimes et d'importantes dégâts ; à Cap Saint-Jacques, 400 victimes ; les dégâts ne sont pas évalués à Bania, une centaine de victimes ; à Choïnon, 2.000 victimes ; à Giadinh, 150 victimes ; les pertes sont de 3 millions de piastres. »

« A Saïgon, le chiffre des pertes n'est pas encore évalué. On peut toutefois dire que le total des pertes s'élève à 40 millions de francs environ pour la Cochinchine. Le conseil colonial a tenu une session spéciale et discuté les secours. Le gouverneur général a effectué un voyage pour se rendre compte de l'étendue des dégâts. »

Terrible Catastrophe en Russie

UN BATEAU QUI S'EFFONDRE. — 160 VICTIMES Saint-Petersbourg, 25 juin. Un télégramme de Rostov, sur le Don, signale une terrible catastrophe qui s'est produite sur la rivière Ghouira. Le fond vermoulu d'un bac, qui transportait 250 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, s'est effondré sous le poids des passagers, dont beaucoup furent entraînés sous sa route et moururent ou ont été broyés, tandis que d'autres ont été noyés dans les tourbillons de la rivière.

LA VIE LYONNAISE

LES GRANDES FÊTES D'ÉTÉ

du « Rappel Républicain » LOOPING AUTO-CYCLISTE Sous le Patronage et la Direction DE L'AUTO-CYCLOPHILE LYONNAIS

NOUS AVONS achevé de réparer complètement notre itinéraire. Il nous restait à refaire, en auto, la partie de la route non tracée au trait rouge sur la carte Tardieu. Nous avons fait cette promenade — dix kilomètres environ — avec un temps splendide, sur une magnifique colline Herbet, au garage Pichot, boulevard du Nord, n° 9A. L'adresse de notre conducteur ne nous laissait d'abord aucun doute sur la fin de la course. Mais nous sommes revenus absolument émerveillés de la route splendide et du panorama merveilleux qui s'offrait à nous et que trop de touristes ignorent.

Nous sommes en juillet, et nous ne pouvons laisser passer cette excursion magnifique. Toutes les voitures pourront effectuer sans aucun embarras, le parcours, sinon sans panne.

LE 10 JUILLET

Nous allons donc reprendre notre itinéraire où nous l'avons laissé, c'est-à-dire à la route qui ramène les cyclistes à Lyon et qui, quelques heures plus tard, y reconduira les chauffeurs. Ils ont descendu la côte et suivent le cours d'une gaie rivière. Voici le village connu jadis par la légende d'une femme à plusieurs têtes comme son mari devait être à l'heure l'une des choses à voir, les habitants portent un sobriquet que je n'ose pas répéter ici qui sent son Gargantua d'une lieue. On descend, on descend encore ; la vallée boisée se fait plus resserrée ; plus loin, elle va payer de mines, avec ses splendides cours moyenâgeux.

Mais gare aux erreurs, pour ne pas négliger l'inscription au troisième contrôle ! Soignez la route au passage du pont ! Ne traversez que les petits boqueteaux, gravit quelques légères collines, file en ligne droite pour tourner brusquement à gauche, à angle droit. C'est dans cette direction que nos courageux trouveront sans peine le troisième et dernier contrôle qui les ramènera à Lyon par une route superbe qu'ils ont trop souvent suivie pour avoir besoin d'un nouveau repère.

Nous avons ainsi numéroté les trois contrôles de la boucle inférieure du huit. Notre schéma indiquera l'emplacement approximatif des autres contrôles, avec leurs numéros d'ordre, sur le parcours complet.

Adjoints qu'au départ de Lyon, la route est facultative pour tous jusqu'au premier contrôle. Les concurrents pourront donc tout à leur aise, emprunter la montée ou la route de la vallée. A demain de nouveaux détails... comme tout beau feuilleton qui se respecte ! Fr.

VIIIe CONCOURS NATIONAL DE TIR

Une semaine nous sépare de l'ouverture du magnifique concours que les trois sociétés de tir lyonnaises organisent avec la plus patriotique ardeur et qui sont conviés tous les tirailleurs français à traverser le pays dans une semaine. La presse, par sa puissante publicité, a porté la bonne parole en tous lieux ; l'appel a été entendu à tel point que le nombre considérable d'adhésions et de demandes de feuilles de route a été tel que chaque jour au secrétariat général. La lutte sera vive, le prix sera chaudement disputé ; les premiers fusils du monde prendront part à ce splendide tournoi.

Les mesures les plus méticuleuses sont prises pour assurer le meilleur fonctionnement aux divers services de l'organisation. Les tireurs lyonnais veulent montrer une fois de plus leurs esprits dévoués pour les longuets records des grandes organisations patriotiques.

« Espérons qu'un soleil radieux — président à ces solennelles assemblées — apportera un apogée heureux à l'exercice, la reprise, dans l'intérêt supérieur de la Patrie. Nous recommandons encore aux sociétés qui désirent prendre part au concours de délégations d'envoyer avant le 6 juillet, terme de rigueur, à l'Union des tireurs just et régulier, catégories 6 et 19.

Liste, dans sa nature. — MM. Poytel, à Lyon, une peinture. — Ducros, à Lyon, une peinture. — Mandet, à Lyon, une peinture. — Gauchard, à Tenlieux, une peinture. — Castavet, à Lyon, une médaille. — Relais, à Lyon, une coupe Empire. — Amiot, à Saint-Ilhaire, une caisse crème du roi, Missa Manuel, un baladeur, 12 bougies à Xéris. — Union champanoise, 6 bouteilles de champagne. — Royhaud et Giron, à Lyon, 6 photographes. — Gulmann, à Lyon, un album. — La Ville de Belfort, un revolver. — Lans, directeur de la Manufacture, à Lyon, deux plumons. — Girardon, à Iteims, 6 bouteilles de champagne. — Gonet, à Lyon, une ceinture de gymnastique. — Delaize, à Lyon, une bouteille de champagne. — Mellier, à Lyon, 40 flacons de parfumerie. — Mandet, à Lyon, une paire de vases. — José Bueno y Herrero, à Malaga, une caisse de vins fins d'Espagne. — Bilecart-Salmon, à Mareuil-s-Ay, 5 bouteilles de champagne. — Revillat, à Lyon, un lot de parfumerie. — Angéline, à Nogentrolles, 5 litres de kirsch. — Hadji-Demétrion, à Cette, 15 litres de muscal. — Martin, à Lyon, 3 bouteilles de liqueurs. — Brachet, à Lyon, une coupe artistique. — Le Grand Bazan de Lyon, un bronze. — Paul Moreau, d'Angers, un service de table. — Docteur Latoré, à Toulouse, une broche en or. — Brasserie Guillaume-Tell, à Lyon, un fut de bière. — Les Deux-Passages, à Lyon, un service de bureau. — Dubost, à Lyon, bon pour 3 chemises. — Dedecrier, à Lyon, une coupe. — Société de tir de Meur-saill, 12 bouteilles Grand vin blanc.

COUR D'ASSISES DU RHONE

LE MEURTRE DE LA RUE BOSSUET

La série rouge de la présente session d'assises a continué aujourd'hui par la comparution du nommé Sordet, Antonin, né en 1870 au Saône-et-Loire, qui trait d'un coup de revolver le 17 avril dernier, un nommé Paravel, dans l'escalier où l'un et l'autre demeuraient, au n° 27 de la rue Bossuet. Dans ce crime inhumain, habituellement exclu des poursuites, les discussions, injures ou violences sont fréquentes. Les jaloux de voisins, les points de quartier, s'avantamment entretenus par les commerçants à la langue bien pendue, amènent entre les hommes, possédés par leurs menes ou éprises, des disputes ou les coups de poing ont vite fait de remplacer les coups de langue. C'est ainsi qu'en tre la famille Palisse et le ménage Sordet une sourde rancune s'entretenait de-

puis longtemps, sans cause bien précise, pour être que quelcques jours dans un échange de mots et de coups. Le 16 avril, une violente discussion avait mise aux prises les fils Palisse et Sordet ; mais, fort heureusement, on s'était borné à des injures, à des poussées sans importance. Le lendemain, vers midi, Sordet revenant de son travail remontait chez lui, lorsqu'il rencontra Paravel et son ami Paravel. Ceux-ci, au lieu de passer leur chemin, prirent, vis-à-vis de leur adversaire de la veille, une attitude agressive et, le prenant violemment à partie, lui portèrent des coups ; Sordet riposta, sortit son revolver, avant qu'on ait eu le temps de se reconnaître le coup partit. Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de son côté les plus profondes regrets et expliquant qu'il n'avait point eu l'intention de tuer, mais seulement de faire peur à ses agresseurs. Cependant, malgré les doutes que l'on pouvait avoir légitimement sur sa volonté de se reconnaître le coup partit, Paravel s'affaissa, mortellement frappé. Il expira quelques heures plus tard, sans avoir repris connaissance. Quant au meurtrier, il se laissa arrêter sans résistance, manifestant de

COURS DE LYON

Table of market prices in Lyon, including various commodities and exchange rates.

COURS DE PARIS

Table of market prices in Paris, including various commodities and exchange rates.

MINES D'OR

Table of gold mine prices and production statistics.

BULLETIN FINANCIER

Financial news and market analysis, including mentions of 'mauvais augures' and 'affaires au été'.

PARIS

Local news and reports from Paris, including mentions of 'nouvelles de la guerre' and 'le Turc lui-même'.

PARIS

Local news and reports from Paris, including mentions of 'nouvelles de la guerre' and 'le Turc lui-même'.

PARIS

Local news and reports from Paris, including mentions of 'nouvelles de la guerre' and 'le Turc lui-même'.

Grand Bazar de Lyon advertisement featuring 'SOLDES ET OCCASIONS DE FIN DE SAISON' and 'Grande Baisse de Prix'.

Real estate advertisement for 'PETITE PROPRIÉTÉ' and 'TERRE LABOURABLE'.

Real estate advertisement for 'A VENDRE PROPRIÉTÉ' and 'MAISON D'HABITATION'.

Real estate advertisement for 'A VENDRE PROPRIÉTÉ' and 'MAISON D'HABITATION'.

Advertisement for 'RHUMATISMES' and 'Automobiles ECLIPSE'.

Advertisement for 'EMPLATRE BARBERON' for various ailments.

Advertisement for 'LOTTERIE' with prize amounts of 150,000 and 10,000.

Advertisement for 'BULLETIN D'ABONNEMENT' for 'LE RAPPEL RÉPUBLICAIN'.

For the Publicity of the 'RAPPEL RÉPUBLICAIN' S'adresser à la S. P. A., 52, Rue de la République LYON

Advertisement for 'LA VEUVE DU CAISSIER' by Xavier de Montépin.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER' including dialogue and narrative.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER' including dialogue and narrative.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER' including dialogue and narrative.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER' including dialogue and narrative.

Textual content for 'LA VEUVE DU CAISSIER' including dialogue and narrative.